

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2104

29 août 2013

### SOMMAIRE

Administration and Finance Corporation .....	100946	Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden .....	100948
Atalaya Luxco 2 .....	100956	E.B. Trans S.A. ....	100947
Azeris Multiservices Luxembourg S.A. ...	100968	Ecolysis S.à r.l. ....	100949
Banco Itaú Europa Luxembourg S.A. ...	100947	EP Group S.A. ....	100949
Bati C S.A. ....	100947	EP International S.A. ....	100950
Bayard Holdings S.A. ....	100952	EP Services .....	100950
Bedero S.A. ....	100953	Euroports Holdings S.à r.l. ....	100951
Beethoven S.A. ....	100946	Eurotrade A.G. ....	100951
Bellecour Capital .....	100946	Famille Patrimoine et Associés S.A. ....	100950
Belvedere S.à r.l. ....	100951	Fin.Co Capital Partners (SCA) .....	100951
Bestime S.A. ....	100947	Flash Europe International S.A. ....	100952
Biogros S.A. ....	100948	Galey & Lord Investments Holding S.à r.l. .....	100954
Bizet S.A. ....	100952	Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs- Conseils S.A. ....	100949
Britania Investments S.à r.l. ....	100953	Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l. ....	100950
Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l. ...	100952	Grenat Investments S.à r.l. ....	100955
By H S.à r.l. ....	100948	Jazz Financing Lux S.à r.l. ....	100958
Capsugel FinanceCo II S.à r.l. ....	100948	Kalize .....	100966
Capsugel FinanceCo S.C.A. ....	100954	Luboia S.à r.l. ....	100969
Cavernet S.à r.l. ....	100953	Luxaviation Holding Company .....	100966
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. .....	100956	Lux Carrus SC .....	100974
Ceryx S.A. ....	100954	Lux-Pension Advisory S.A. Holding .....	100975
Chronotron S.à r.l. ....	100955	Nesslany S.à r.l. ....	100971
Colufa .....	100957	PFCE Poland II S.à r.l. ....	100979
Corniche Property S.A. ....	100992	Phytoplus .....	100976
Cosita S.à r.l. ....	100992	PSP Luxco II S.à r.l. ....	100981
Cosmetic Japan S.A. ....	100955	Reisdorff Invest S.A. ....	100991
Coton Luxembourg S.A. ....	100955	Rogers Luxembourg S.à r.l. ....	100989
Dachstein S.à r.l. ....	100954	The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) ..	100946
Digicash Payments S.A. ....	100948		
Dodol S.A. ....	100953		
DP Holdings S.A. ....	100949		

**AFICO, Administration and Finance Corporation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 5.920.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2013*

«Septième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de six ans, venant à expiration au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019, le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel HAAS.»

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2013094775/12.

(130115596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Beethoven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.479.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013094857/13.

(130115158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Bellecour Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.626.

—  
Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094858/10.

(130114793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Association d'Assurances Mutuelles.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.963.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 15 mai 2013*

En date du 15 mai 2013, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Carolina Anna Pablietta LOCKWOOD en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 21 février 2013;

- de nommer Monsieur Philip A. ASPDEN, né le 22 juillet 1948 à Eastbourne, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 33 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveau délégué à la gestion journalière de l'Association avec effet au 21 février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2013093674/19.

(130114091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Bati C S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 37.813.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094851/10.

(130114932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Bestime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard royal.  
R.C.S. Luxembourg B 120.056.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5/7/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013094860/10.

(130115334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 50.589.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la notice enregistrée le 5 février 2013 sous la référence L130022584.

Il convient de lire qu'avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012, les associés ont nommé, M. Philippe Evrard ayant comme adresse le 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, comme directeur-délégué en charge de la gestion journalière de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 21 mars 2013.

Toutes les autres informations restent inchangées.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013094849/17.

(130115787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**E.B. Trans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 38.281.

*Décisions de l'Assemblée Générale du et du Conseil d'administration en en date du 26 juin 2013*

1) A été confirmé Administrateur, Administrateur-délégué et Président du Conseil, M. Blaise DURAND, dirigeant de sociétés, demeurant 1, place du 30 août 1944, F-51100 Reims.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31.12.2013.

2) Le mandat du commissaire, EURAUDIT SARL, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31.12.2013.

3) ERNST & YOUNG S.A., 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach a été nommé réviseur d'entreprises agréé pour les comptes consolidés au 31.12.2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013094963/17.

(130115759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Biogros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 40.346.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013094866/10.

(130115032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**By H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.206.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094877/10.

(130115428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Capsugel FinanceCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 161.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013094881/10.

(130115250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Digicash Payments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.  
R.C.S. Luxembourg B 169.621.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013094937/12.

(130114825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 109.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2013.

Jean-Jacques Josset

Manager

Référence de publication: 2013094961/12.

(130115777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**DP Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 157.111.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2013.

Jean-Jacques Josset  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013094960/13.

(130114976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Ecolysis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Héienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 164.115.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE  
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER  
Signature

Référence de publication: 2013094964/13.

(130115518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R.C.S. Luxembourg B 84.467.

*Extrait du procès-verbal*

L'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2013 a décidé de nommer administrateur Monsieur Frank Thill, ingénieur industriel, demeurant à L-5899 Syren, 1, rue Maeshiel, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour extrait conforme  
GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS SA

Référence de publication: 2013095052/14.

(130114967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**EP Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 50.378.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013094988/14.

(130115005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**EPI S.A., EP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 130.232.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013094989/14.

(130115007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**EP Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 135.999.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013094990/14.

(130115006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 164.559.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Cardamom Logistics (Lux) S.à r.l.*  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2013095056/12.

(130114997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Famille Patrimoine et Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 136.236.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013095021/14.

(130115649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 124.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095006/10.

(130115398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Fin.Co Capital Partners (SCA), Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 132.792.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095005/9.

(130115851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Eurotrade A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 11.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095002/9.

(130114833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013094999/10.

(130115329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Belvedere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 114.890.

**EXTRAIT**

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme  
Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094659/16.

(130114871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.  
Jean-Jacques Josset  
Manager

Référence de publication: 2013094846/12.

(130115539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Bayard Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 76.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.  
Luxembourg Corporation S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2013094853/12.

(130115017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Bizet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 144.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2013094869/13.

(130115156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Flash Europe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 41.128.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du lundi 03 décembre 2012

Renouvellement:

Le mandat de Monsieur Philippe HIGELIN, Administrateur-délégué est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2017 statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Le mandat du Commissaire aux Comptes INTERAUDIT est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2013 statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.  
Pour extrait conforme  
Flash Europe International S.A.

Référence de publication: 2013095011/17.

(130115822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Cavernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.775.

—  
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094660/16.

(130114869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Bedero S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.775.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.*Pour BEDERO SA*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013094855/11.

(130115917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Britania Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.383.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.*Pour BRITANIA INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013094874/11.

(130114874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Dodol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 88.345.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013*

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013094956/16.

(130115363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Dachstein S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.721.

## EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094670/16.

(130114851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---

**Capsugel FinanceCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 162.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capsugel FinanceCo S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2013094882/11.

(130115249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Ceryx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013094886/11.

(130114811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Galey & Lord Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.992.

*Résolution de l'associé unique du 28 juin 2013:*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 4, me Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'associé unique accepte la démission de M. Pierre Hoffmann de son mandat de Gérant de la société.

L'associé unique a décidé de nommer M. David Bulluck, né le 7 novembre 1955 au Minnesota et résidant au 6181, Lake Brandt RD, NC 27455-8234 Greensboro, Etats-Unis d'Amérique pour une durée illimitée. La société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013095077/16.

(130114889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Chronotron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.720.

—  
EXTRAIT

En date du 8 juillet 2013, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Sandra Calvaruso en tant que gérante est acceptée avec effet au 8 juillet 2013.
- Monsieur Samuel Haas, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L- 1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 8 juillet 2013, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Patrice Gallasin

Référence de publication: 2013094661/16.

(130114775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**Cosmetic Japan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.965.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.*Pour Cosmetic Japan S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013094894/11.

(130115707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Coton Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 158.047.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013094930/11.

(130115448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Grenat Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.039.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 mai 2013*

1. M. Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Mme Angela SONTAG, née à Bogota (Colombie), le 29 juin 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour GRENAT INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095093/16.

(130114988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 795.177,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 134.128.

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales du 25 juin 2013 exécuté par les associés de la société (le "Contrat de Transfert de Parts Sociales") que l'associé de la Société, CCP Acquisition Holdings LLC, transfère la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la Société comme suit:

Associé existant	Nombre de parts sociales transférées par CCP Acquisition Holdings LLC
Centerbridge Capital Partners SBS, LP. . . . .	69
Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P. . . . .	541,854
Centerbridge Capital Partners Stratégic AIV III, L.P. . . . .	19,240

Suite à l'exécution du Contrat de Transfert de Parts Sociales, il convient donc de noter que CCP Acquisition Holdings LLC n'est plus associé de la Société et que les associés suivants détiennent les parts sociales de la Société comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues au total dans la Société
Centerbridge Capital Partners SBS, LP. . . . .	98
Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P. . . . .	767,819
Centerbridge Capital Partners Stratégic AIV III, L.P. . . . .	27,260
Total . . . . .	<u>795,177</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Justyna Bielasik  
Gérant B

Référence de publication: 2013097640/38.

(130118862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Atalaya Luxco 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.762.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Atento Luxco 1 (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.329 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Atalaya Luxco 2 (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 171.762, constituée suivant acte notarié en date du 2 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2655 du 29 octobre 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 957 du 23 avril 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française l'article 4.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

" 4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

**Version française:**

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution:*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants de la Société, Aurélien Vasseur et Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

*Quatrième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 03 juillet 2013. REM/2013/1142. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097459/51.

(130118754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Colufa, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.369.

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société «Colufa», Société Anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1177 du 17 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 176.369.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Paule Deparis, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatre cent cinquante-cinq mille (455.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Point unique de l'ordre du jour*

Modification du deuxième paragraphe de l'article 5 bis 1. des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Résolution unique*

L'assemblée a décidé d'élargir la définition de «Transfert libre» (au sens de l'article 5 bis 1 § 2 des statuts) afin que celle-ci recouvre le transfert d'actions de la Société par un ou plusieurs actionnaires à un Véhicule dont ils détiennent ensemble au moins 95% des droits de vote à l'assemblée générale.

Par conséquent, l'assemblée a décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 bis 1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **5 bis 1.** Transferts envisagés et Transferts libres

[...]

Les Transferts sont libres (i) entre actionnaires de la Société, (ii) à tout parent ou allié de l'actionnaire cédant jusqu'au 4<sup>ème</sup> degré inclus, (iii) à tout Véhicule dont un actionnaire détient, en tant que propriétaire ou usufruitier, au moins 95% des droits de vote à l'assemblée générale dudit Véhicule, et (iv) par un ou plusieurs actionnaires à tout Véhicule dont ces actionnaires détiennent ensemble, en tant que propriétaires, au moins 95% des droits de vote à l'Assemblée générale dudit Véhicule. Pour les Véhicules qui ne disposent pas, comme tel, d'assemblée générale, le critère de 95% des droits de vote s'applique à tout autre organe du Véhicule qui présente le plus de similarités avec une assemblée générale de société au sens du droit luxembourgeois. La même règle de similarité s'applique mutatis mutandis chaque fois que le présent article 5 bis fait référence, même implicitement, à l'assemblée générale d'un Véhicule.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ huit cent euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, M-P. DEPARIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31542. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013097624/53.

(130119051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Jazz Financing Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.623.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Jazz Pharmaceuticals plc", a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Fourth Floor, Connaught House, One Burlington Road, Dublin 4, Ireland.

The founder is here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Jazz Financing Lux S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 25,000.00 (twenty five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty five thousand) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

All the 25,000 (twenty five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Jazz Pharmaceuticals plc, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 25,000.00 (twenty five thousand United States Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs. Patricia Carr, with professional address at Fourth Floor, Connaught House, One Burlington Road, Dublin 4, Ireland;

- Mrs. Yannick Poos, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mr Gregory Ricci, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«Jazz Pharmaceuticals plc», une société de droit Irlandais, ayant son siège social à Fourth Floor, Connaught House, One Burlington Road, Dublin 4, Irlande,

Fondateur ici représenté par Regis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Jazz Financing Lux S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 25,000.00 (vingt cinq mille Dollars américains), représenté par 25,000 (vingt cinq mille) parts sociales de USD 1.00 (un Dollar américain) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise

que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les 25,000 (vingt cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Jazz Pharmaceuticals plc, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 25,000.00 (vingt cinq mille Dollars américains) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Patricia Carr, avec adresse professionnelle Fourth Floor, Connaught House, One Burlington Road, Dublin 4, Ireland;
- Madame Yannick Poos avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Monsieur Grégory Ricci, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérant par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, sous réserve que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28667. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097993/396.

(130119152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Kalize, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 43, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.147.

---

L'an deux mille treize,

le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Claude CURZIETTI, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 1961, demeurant au 1, op Passeleck, L-8248 Mamer,

ici représenté par Monsieur Brendan D. KLAPP, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration contenant un pouvoir de substitution sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 19 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société «KALIZE S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège actuel au 13-15, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 142 147, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 06 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2581 du 22 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 octobre 2011, publié au Mémorial, le 20 décembre 2011, sous le numéro 3124 et page 149943,

a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique DECIDE de transférer le siège social de la Société du 13-15 Parc d'Activités, L-8308 Capellen au 43, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'associé unique DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société pour donner à ce premier alinéa la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.».

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juin 2013. Relation: EAC/2013/8273. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013098023/40.

(130119032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

---

L'an deux mil treize, le dix juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Luxaviation Holding Company", (la «Société») une société anonyme ayant son siège social à 4a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1630 du 25 août 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 31 mai 2013, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Audrey Lenert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Hansen, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENTS EUROS (2.170.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE EUROS (6.511.000 EUR) à HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE- VINGT UN MILLE TROIS CENTS EUROS (8.681.300,- EUR) par l'émission de VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TROIS (21.703) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3. Souscription des VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TROIS (21.703) actions nouvelles et libération en numéraire, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de VINGT DEUX MILLIONS VINGT NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (22.029.700.- EUR) par European Capital Partners Growth Fund-ECP Growth Fund I, société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé, établie sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.126., soit au total VINGT-QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE EUROS (24.200.000.-EUR).

4. Modification subséquente de l'article 3 1<sup>er</sup> alinéa des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison d'un montant de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-DIX MILLE TROIS CENTS EUROS (2.170.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de SIX MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE EUROS (6.511.000 EUR) à HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT UN MILLE TROIS CENT EUROS (8.681.300,- EUR) par l'émission de VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TROIS (21.703) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

European Capital Partners Growth Fund-ECP Growth Fund I, société d'investissement à capital variable -fond d'investissement spécialisé, établie sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16 7.126,

ici représentée par Monsieur Patrick HANSEN, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 7 juin 2013,

laquelle déclare souscrire VINGT ET UN MILLE SEPT CENT TROIS (21.703) actions, et les libérer intégralement en numéraire, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de VINGT DEUX MILLIONS VINGT NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (22.029.700.- EUR), de sorte que le montant total de VINGT-QUATRE MILLIONS DEUX

CENT MILLE EUROS (24.200.000.-EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**En version française**

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à HUIT MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT UN MILLE TROIS CENT EUROS (8.681.300,- EUR) représenté par QUATRE-VINGT-SIX MILLE HUIT CENT TREIZE (86.813) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

**En version anglaise**

« **Art. 3. 1<sup>st</sup> Paragraph.** The subscribed share capital is fixed at EIGHT MILLION SIX HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (EUR 8,681,300) divided into EIGHTY-SIX THOUSAND EIGHT HUNDRED THIRTEEN (86,813) shares having a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."»

*Estimation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille deux cents euros (EUR 6.200).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, A. LENERT, P. HANSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27702. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098077/96.

(130118765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

**Azeris Multiservices Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 87.683.

*Extrait des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 30 avril 2013*

Révocation du commissaire actuel

Monsieur Fredy COURILLEAU

Nomination d'un nouveau commissaire

Monsieur Nicolas Scholler

Né le 25 juillet 1966 à Metz (F)

Demeurant 4, rue Laplace, Appartement N°13, F-59000 LILLES

L'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions de commissaire, en remplacement du commissaire révoqué pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013094827/18.

(130115557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

**Luboa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2359 Luxembourg, 43, rue Camille Polfer.

R.C.S. Luxembourg B 178.627.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le deuxième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Luis Filipe GONCALVES LAGE DE SOUSA, gérant commercial, né le 24 juillet 1970 à Vila Verde, Alijo (Portugal), demeurant à P-558-5070 Alijo, 21, Rua Dr Trocato Magalhaes;

2.- Madame Marlene Da Conceicao VIEIRA LOUSADA, Secrétaire, née le 3 février 1973 à Angola, demeurant à L-2359 Luxembourg, 43, rue Camille Polfer;

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LUBOIA S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Luis Filipe GONCALVES LAGE DE SOUSA, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Marlene Da Conceicao VIEIRA LOUSADA, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants technique et administratif de la Société pour une durée indéterminée:

1. Madame Marlene Da Conceicao VIEIRA LOUSADA prénommée, gérant administratif.
2. Monsieur Théodore Russel FERNANDO, cuisinier, né le 30 mai 1961 à Wellewatte (CL), demeurant à L-1224 Luxembourg, 20, Rue Ludwig Van Beethoven, gérant technique.

La société est valablement engagée par la signature collective du gérant technique et du gérant administratif dans le domaine technique et par la signature individuelle du gérant administratif dans le domaine administratif.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2359 Luxembourg, 43, rue Camille Polfer.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

100971

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Luis Filipe Goncalves Lage de Sousa, Marlene Da Conceicao Vieira Lousada, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juillet 2013. LAC / 2013 / 31329. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098103/114.

(130119129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Nesslany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.607.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le huit juillet.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

**ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Pascal NESSLANY, employé privé, demeurant à D-54669 Bollendorf, Dianastrasse 8.
- 2.- Madame Fatima EL ABED, sans état, épouse de Monsieur Pascal NESSLANY, demeurant à D-54669 Bollendorf, Dianastrasse 8.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 juillet 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration rapide avec consommation sur place ou à emporter ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques, licences ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société a en outre pour objet l'acquisition et la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de Nesslany S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Pascal NESSLANY, employé privé, demeurant à D- 54669 Bollendorf, Dianastrasse 8,	
cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Madame Fatima EL ABED, sans état, épouse de Monsieur Pascal NESSLANY,	
demeurant à D-54669 Bollendorf, Dianastrasse 8, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales	100

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Fatima EL ABED, sans état, épouse de Monsieur Pascal NESSLANY, née à Guich (Maroc), le 15 mai 1971, demeurant à D-54669 Bollendorf, Dianastrasse 8.

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal NESSLANY, employé privé, né à Haubourdin (France), le 1<sup>er</sup> octobre 1963, demeurant à D-54669 Bollendorf, Dianastrasse 8.

3.- La société est valablement engagée comme suit:

- par la signature individuelle de la gérante technique;
- par la signature individuelle du gérant administratif jusqu'à concurrence du montant de cinq mille Euros (€ 5.000.-); au-delà de ce montant la signature conjointe de la gérante technique sera obligatoire.

4.- Le siège social de la société est établi à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Carlo GOEDERT.

Enregistré à Echternach, le 10 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098183/140.

(130118756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Lux Carrus SC, Société Civile.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.121.

---

**STATUTS**

1. Monsieur NORDSTROM Kenneth, né le 18 septembre 1956 à Helsingfors (Finlande) demeurant au Lukantie, 69 FI-90310 OULU (Finlande);

2. Madame MATTINEN Asta, née 06 janvier 1959 à Helsinki (Finlande), demeurant au Lukantie, 69 FI-90310 OULU (Finlande);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 06/07/2013:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La dénomination est LUX CARRUS SC.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 95 parts à Monsieur NORDSTROM Kenneth, et 5 parts à Madame MATTINEN Asta, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions

sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur NORDSTROM Kenneth, précité, est nommé gérant,
2. EDISYS SA, RCS Luxembourg B139924, 65 Route d'Esch L-3340 Huncherange est nommé co-gérant.
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013098106/71.

(130119041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.415.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juillet 2013*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2012, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean HABAY de sa fonction d'administrateur avec effet au 28 février 2013 et approuve la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT avec effet au 26 avril 2013.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul WARINGO de sa fonction d'administrateur avec effet au 26 avril 2013 et approuve la cooptation de Madame Doris ENGEL avec effet au 26 avril 2013.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Michel BIREL, vice-président
- M. Ernest CRAVATTE, administrateur
- Mme Doris ENGEL, administrateur
- M. Gilbert ERNST, administrateur
- Mme Claudia HALMES-COUMONT, administrateur
- M. Pit HENTGEN, administrateur
- M. Guy HOFFMANN, administrateur
- M. Guy ROSSELJONG, administrateur
- Mme Françoise THOMA, administrateur
- M. Charles WAGENER, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Frank MOSAR pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013098110/35.

(130118570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Phytoplus, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 52, avenue Frantz Clément.

R.C.S. Luxembourg B 178.603.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize,

le cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Denis CLEMENT, docteur en pharmacie, né à Thionville (France), le 17 octobre 1947, demeurant 6, rue du Maréchal Joffre, F-57100 Thionville,

2.- Monsieur René-Pierre CLEMENT, docteur en pharmacie, né à Nancy (France), le 22 novembre 1979, demeurant 39, boulevard Jeanne d'Arc, F-57100 Thionville (France),

ici représenté par Denis CLEMENT, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et à la même occasion mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles personnes comparantes, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En outre, la société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente d'immeubles, de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «PHYTOPLUS», société à responsabilité limitée.

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance pourra encore transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou encore par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Ensuite a comparu, Monsieur Denis CLEMENT, agissant en son nom personnel et en qualité de mandataire de Monsieur René Pierre CLEMENT, a déclaré souscrire et libérer en numéraire les parts sociales émises en cette qualité et en qualité d'associés comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) M. Denis CLEMENT, prénommé; . . . . .	EUR 11'250.-	45	EUR 11'250.-
2) M. René-Pierre CLEMENT, prénommé; . . . . .	EUR 1'250.-	5	EUR 1'250.-
TOTAL: . . . . .	EUR 12'500.-	50	EUR 12'500.-

Preuve de cette libération en numéraire d'un montant total de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Coût, évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à UN (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Monsieur Denis CLEMENT, docteur en pharmacie, né à Thionville (France), le 17 octobre 1947, demeurant 6, rue du Maréchal Joffre, F-57100 Thionville.

Il aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 52, avenue Frantz Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant et mandataire connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, états et demeure, le même comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. CLEMENT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8889. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013098262/166.

(130118313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 168.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.701.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eight of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 10<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "PFCE Poland II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11<sup>th</sup>, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary on July 27<sup>th</sup>, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2259 of September 11<sup>th</sup>, 2012.

The capital of the company is fixed at one hundred sixty-eight thousand euro (EUR 168,000) represented by one hundred sixty-eight (168) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To insert a new last paragraph in article 24 of the articles of association of the Company, in order to allow the payment of interim dividends;

2 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decide to insert a new last paragraph in article 24 of the Articles of the Company, in order to allow the payment of interim dividends, so that the new last paragraph of article 24 of the Articles shall be read as follows:

« **Art. 24. Allocation of profits. (last paragraph).** The single manager or the managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the participants(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant participant(s)".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle PFCE Poland II S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2259 du 11 septembre 2012.

Le capital social de la société est fixé à cent soixante-huit mille euros (168.000.- EUR) représenté par cent soixante-huit (168) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 24 des statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires;

2 Divers.

L'Associée Unique a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associée Unique décide d'insérer un nouveau dernier paragraphe dans l'article 24 des Statuts de la Société, afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires, de telle sorte que le nouveau dernier paragraphe de l'article 24 des Statuts se lira comme suit:

« **Art. 24. Répartition des bénéfices. (dernier paragraphe).** Le gérant unique ou les gérants, le cas échéant, peuvent décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve à établir d'après la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés puissent être récupérées auprès de(s) associé(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31394. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098255/110.

(130119425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**PSP Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.602.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 173.105, represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 June 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company PSP Luxco II S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PSP Luxco II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A

managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions

concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2013.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
PSP Holdings S.à r.l. . . . . .	12,500	EUR 12,500.-
Total . . . . .	12,500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
  - Mr George Richard Cobleigh, manager, with professional address at 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, United States of America, born on 4 December 1962, in Connecticut, United States of America;
  - Mr Michael Robert Kidd, manager, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 16 April 1960, in Basingstoke, United Kingdom;
  - Mr Sinisa Krnic, manager, with professional address at 28, St George Street, London, W1S 2FA, United Kingdom, born on 10 January 1973 in Gijon, Spain;

- Mr Claude Larbiere, Finance Director, with professional address at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, born on 24 October 1963 in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edourad Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PSP Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 31 Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173105, représentée par, Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 27 juin 2013, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PSP Luxco II S.à.r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PSP Luxco II S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
PSP Holdings S.à r.l. ....	12.500	EUR 12.500,-
Total .....	12.500	EUR 12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
  - M. George Richard Cobleigh, gérant, demeurant professionnellement au 50 Kennedy Plaza, Providence, Rhode Island, Etats-Unis d'Amérique, né le 4 décembre 1962, dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
  - M. Michael Robert Kidd, gérant, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 16 avril 1960, à Basingstocke, Royaume-Uni;
  - M. Sinisa Krnic, gérant, demeurant professionnellement au 28, St George Street, London, W1S 2FA, Royaume-Uni, né le 10 janvier 1973 à Gijon, Espagne;
  - M. Claude Larbière, Directeur Financier, demeurant professionnellement au 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, né le 24 octobre 1963 à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8519. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098284/445.

(130118333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

**Rogers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 327.023,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.940.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of July.

Before Maître Carlo GOEDERT, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

Rogers Corporation, a company organized under the laws of the State of Massachusetts (the United States of America), with registered office at 155 Federal Street, suite 700, Boston, MA 02110, the United States of America, and registered with the Secretary of the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under the number 06-0513860,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 3<sup>rd</sup>, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Rogers Luxembourg S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 140940, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, dated August 7<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C number 2150 dated September 4<sup>th</sup>, 2008 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the notary Henri Beck, residing in Echternach, dated December 9<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C number 3045 dated December 31<sup>st</sup>, 2008.

II. The Company's share capital is set at one hundred and seven thousand and twenty-three Euro (EUR 107,023.-) represented by one hundred and seven thousand and twenty-three (107,023) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital to the extent of two hundred twenty thousand Euro (EUR 220,000.-) in order to raise it from its present amount of one hundred seven thousand twenty-three Euro (EUR 107,023.-) to three hundred twenty-seven thousand twenty-three Euro (EUR 327,023.-) by creation and issue of two hundred and twenty thousand (220,000) new shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Subscription - Payment*

Rogers Corporation, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the of two hundred and twenty thousand (220,000) new shares and have them fully paid up in the amount of two hundred twenty thousand Euro (EUR 220,000.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (the "Contribution") in the total amount of two hundred twenty thousand Euro (EUR 220,000.-) owed by the Company to Rogers Corporation, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated July 3<sup>rd</sup>, 2013, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated July 3<sup>rd</sup>, 2013.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution*

Rogers Corporation, prenamed, declares that:

- it is sole unrestricted full owner of the Contribution and has the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the country of residence of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at three hundred twenty-seven thousand twenty-three Euro (EUR 327,023.-) represented by three hundred twenty-seven thousand twenty-three (327,023) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Rogers Corporation, une société gouvernée par les lois de l'Etat du Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 155 Federal Street, suite 700, Boston, MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du «Secretary of the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division», sous le numéro 06-0513860,

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Rogers Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 140940, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 7 août, 2008, publié au Mémorial C numéro 2150 en date du 4 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 3045 en date du 31 décembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent sept mille vingt-trois Euros (EUR 107.023,-) représenté par cent sept mille vingt-trois (107.023) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent sept mille vingt-trois Euros (EUR 107.023,-) à trois cent vingt-sept mille vingt-trois Euros (EUR 327.023,-) par la création et l'émission de deux cent vingt mille (220.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Rogers Corporation, par son mandataire, déclare souscrire aux deux cent vingt mille (220.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-), par apport en nature consistant en en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible Apport») d'un montant de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-) détenue par Rogers Corporation envers la Société et résultant d'une déclaration du bénéficiaire de l'Apport en date du 3 juillet 2013 et d'une déclaration de l'apporteur de l'Apport en date du 3 juillet 2013.

Une copie desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Rogers Corporation déclare que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport, aux fins d'effectuer la cession de l'Apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à trois cent vingt-sept mille vingt-trois Euros2 (EUR 327.023,-) représenté par trois cent vingt-sept mille vingt-trois (327.023) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Carlo GOEDERT.

Enregistré à Echternach, le 10 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098298/125.

(130118755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

### **Reisdorff Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15B, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.604.

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie le Conseil d'administration de la société anonyme "REISDORFF INVEST SA", [matr.1998 22 09 059], avec siège social à L-9990 Weiswampach, 15B, Duarrefstrooss,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 07 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 529, du 20 juillet 1998. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière ofis, par Assemblée Générale Extraordinaire devant Maître Anja Holtz, alors notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2895, du 4 décembre 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 93.604;

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Curt MEURER, demeurant à B-4780 Saint Vith, Feltzstrafie 10,

agissant tant en nom personnel qu'en tant que mandataire par procuration datée du 28 mai 2013 à Saint Vith des deux autres administrateurs de la société;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- 1) Augmentation de capital;
- 2) Modification de l'article 3 § 1 des statuts;
- 3) Divers.

#### *Première résolution*

En vertu de l'article 3 des statuts, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'augmenter le capital social de sept cent cinquante mille euros (750.000,00 €) avec émission de trois cent nouvelles actions, au porteur, par conversion de trois cent obligations de la société, de 2.500.-€ chacune, de sorte que le capital social sera désormais d'un million d'euros (1.000.000,00 €) représenté par quatre cents (400) actions, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500.-€), chacune.

### *Souscription du capital*

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les actionnaires au prorata de leur participation, dans la société, au moyen de conversion de trois cent obligations de 2.500.-€ chacune, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société en tant que capital et non plus en tant que dette obligataire.

### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation du capital social le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de changer l'article 3 § 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. §1.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,00 €), représenté par quatre cent (400) actions, de deux mille cinq cents euros (2.500,-) chacune».

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent euros (800,00 €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Curt MEURER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 26 juin 2013. Relation: DIE/2013/8108. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098311/55.

(130118939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

---

### **Cosita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094929/10.

(130115682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---

### **Corniche Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.292.

### *Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2013*

Démission de Monsieur François Mauron, demeurant au 213B, Ponggol Seventeenth Avenue, Singapour 829725, avec effet au 20 mars 2013, au poste d'administrateur de la société.

Nomination de la société WORLD BUILDING CORPORATION LTD, société de droit anglais, ayant son siège social au Office 9,70 Upper Richmond Road, SW15 2RP Londres, Angleterre, avec effet au 20 mars 2013, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CORNICHE PROPERTY S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013094928/18.

(130115101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

---